
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES ET CONVENTIONS
COMMERCIALES**

Judi 6 mars 1947. — *Présidence de M. Armengaud, président.* — La commission a examiné les amendements au projet de loi complétant et modifiant la législation économique, déposés au nom des commissions de la justice et de législation, de l'agriculture et du ravitaillement.

Art. 2 bis. — L'amendement déposé par M. Hauriou, rapporteur pour avis de la commission de la justice, tendant à remplacer les mots « bailleur agricole » par les mots « bailleur de biens ruraux » a été adopté.

Art. 3. — La commission s'est ralliée à la rédaction proposée par M. Hauriou, sous réserve du maintien de l'intervention des organisations professionnelles dans la détermination du stock normal.

Art. 4. — Malgré les observations de plusieurs de ses membres, la commission a maintenu le texte qu'elle avait proposé.

Art. 5 bis. — Les deux amendements de la commission de la justice ont été acceptés : le premier ayant un caractère purement rédactionnel, le second tendant à interdire l'application du sursis aux peines d'amendes prononcées en vertu de cet article.

Les art. 7 et 8 ont été maintenus dans leur rédaction initiale.

Art. 9. — La commission s'est ralliée à la demande de disjonction de l'article 9.

Art. 11. — Au cours d'un important débat, M. Dumas a expliqué l'attitude prise par la commission du ravitaillement à l'égard des perquisitions nocturnes.

La commission, après avoir repoussé tous les amendements qui tendaient :

1° à autoriser les visites domiciliaires de nuit ;

2° à obliger le fonctionnaire du Ministère de l'Economie nationale, chargé du contrôle, à se faire assister d'un officier de police judiciaire ;

a maintenu le texte qu'elle avait précédemment proposé.

Art. 11 bis et 12. — Examinant conjointement ces deux articles, la commission a décidé d'accepter la disjonction de l'article 11 bis sous réserve que la législation répressive en vigueur soit maintenue par des dispositions nouvelles remplaçant l'article 12.

A l'issue de ce débat, plusieurs commissaires responsables ont été désignés en vue des prochains travaux des sous-commissions créées dans la séance du 20 février 1947.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 5 Mars 1947. — *Présidence de M. Salomon Grumbach, président.* — Avant de reprendre la discussion sur le problème allemand, le président a déclaré être certainement d'accord avec

la commission pour saluer la conclusion du traité franco-britannique et cela dans l'esprit même dans lequel les Gouvernements de Londres et de Paris l'ont préparé et voulu, non seulement en vue de leur sécurité réciproque et commune à l'égard de l'Allemagne, mais aussi en vue du resserrement de leurs liens avec l'Union Soviétique.

Le président a exprimé l'espoir que, très prochainement, le nouvel accord d'amitié anglo-soviétique serait signé, ce qui créerait la meilleure base pour arriver à un accord tripartite qui, lui-même, devrait trouver sa conclusion dans un accord des trois puissances européennes avec les États-Unis : le parallélisme et la cohésion de ces accords excluant toute suspicion qu'il pourrait s'agir [de la constitution d'un bloc occidental dirigé contre un autre bloc ; cet accord quadripartite constituerait une puissante garantie de paix et de sécurité pour tous, mais aussi un moyen sûr pour assurer la stabilité à l'intérieur de l'O. N. U.

Après avoir manifesté son accord avec le président, la commission a poursuivi l'étude, qu'elle avait déjà entreprise lors de sa dernière séance, de la démocratisation de l'Allemagne et du rôle que le fédéralisme peut jouer en cette matière.

M. Pezet a déclaré qu'il ne faut pas que ce fédéralisme apparaisse comme imposé par la contrainte, mais qu'il soit voulu par le peuple allemand, ce qu'on pourrait obtenir en lui montrant que l'Europe entière s'oriente vers un système fédéral.

Le Général Delmas a souligné qu'une Europe fédérée serait le meilleur moyen d'éviter la guerre et que, si on ne peut convaincre l'Allemagne de la nécessité du fédéralisme, on devra le lui imposer.

M. Paul-Boncour a exprimé son scepticisme, quant à la possibilité d'imposer le fédéralisme à l'Allemagne et de le réaliser en Europe.

Les garanties les plus sûres sont l'internationalisation de la Ruhr, le rattachement économique de la Sarre à la France et une occupation militaire prolongée.

M. J. R. Bloch a déclaré qu'avant de songer à donner à l'Allemagne tel ou tel statut politique, il est nécessaire de lui faire subir une transformation profonde au point de vue écon-

mique et social, semblable à celle qui a été réalisée en zone soviétique d'occupation.

Après la discussion, à laquelle prirent part également MM. Ott Ziromski et Aguesse, le président a conclu en déclarant que si le système fédéraliste n'apporte pas de solution certaine au problème allemand, c'est tout de même celui qui présente les meilleures garanties pour la paix.

La commission a décidé de mettre à l'ordre du jour de sa prochaine réunion l'examen de la situation dans la zone d'occupation française en Allemagne.

AGRICULTURE

Mercredi 5 mars 1947. — *Présidence de M. Dulin, président.* —

Le président a tout d'abord rappelé à ses collègues que l'audition du Ministre de l'Agriculture, qui devait avoir lieu ce jour, était remise au mercredi 12 mars, sur la demande du Ministre.

La commission a ensuite adopté les conclusions du rapport de M. Tognard sur la proposition de résolution de M. Gerber tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures indispensables pour limiter le préjudice causé par le gel des blés d'hiver et procurer aux agriculteurs semences et plants destinés au remplacement des blés gelés.

M. Simard a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 79) de M. Boyer, tendant à inviter le Gouvernement à faire procéder dans le plus bref délai à des distributions de scories aux producteurs laitiers.

M. Bène a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 41), complétant et modifiant la législation économique, renvoyé, pour le fond, à la commission des affaires économiques. La commission a chargé son rapporteur de demander notamment la disjonction de l'article 7 et d'apporter un amendement à l'article 11 tendant à obtenir que les fonctionnaires du contrôle économique soient commis à des actes d'instruction par commission rogatoire du juge d'instruction.

M. Brettes a ensuite rendu compte des travaux de la sous-commission « Mutualité-Coopération-Crédit » qui avait entendu un

représentant de la Fédération des travailleurs agricoles sur la question de la réglementation des heures de travail dans l'agriculture.

Enfin, la sous-commission des boissons a désigné son bureau.

Ont été nommés :

Président : M. Bène.

Vice-Président : M. Roudel.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS.

Jeudi 6 mars 1947. — *Présidence de Mme Claire Saunier, présidente.* — La commission a entendu M. Naegelen, Ministre de l'Éducation Nationale, sur les travaux de la commission de la réforme de l'Enseignement.

Après en avoir esquissé les principes directeurs, basés sur l'égalité de tous les enfants devant l'instruction et sur leur développement tant intellectuel et psychologique que social et professionnel, le Ministre a brossé les grandes lignes du projet de réforme de l'Enseignement.

Il a ensuite demandé à la commission de soutenir son effort tendant à la revalorisation matérielle et morale de la fonction enseignante.

Le Ministre a enfin répondu aux questions que lui ont posées de nombreux commissaires : Mme la Présidente, MM. Djaument, Ott, Morel, J.-R. Bloch, Janton, Hocquard, Southon, Pajot et Champeix.

Mme la Présidente, au nom de la commission, a remercié le Ministre pour son très intéressant et très clair exposé.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE.

Mercredi 5 Mars 1947. — *Présidence de M. Amédée Guy, président.* — La commission a abordé la discussion de M. le docteur Lafay sur la proposition de résolution (n° 44) tendant à

inviter le Gouvernement à prendre les mesures d'urgence nécessaires pour assurer à tous les français couverts par une législation sociale le droit de bénéficier des médicaments agrées les mieux adaptés à leur état.

Après un large débat, la commission, unanime, a approuvé l'esprit du rapport, mais elle en a reporté l'adoption définitive à sa prochaine séance, au cours de laquelle le rapporteur lui présentera des informations complémentaires.

Elle a désigné M. le docteur Lafay comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 34) de M. Landry, relative à la sauvegarde, la rééducation et le redressement des enfants déficients.

La commission a ensuite adopté le projet de rapport de M. Leuret sur le projet de loi (n° 75) adopté par l'Assemblée nationale, attribuant au Ministre de la Santé publique et de la Population un contingent exceptionnel de distinctions dans l'ordre national de la légion d'honneur à l'occasion du cinquantenaire de la mort de Pasteur.

M. Teyssandier lui a enfin donné connaissance d'une circulaire du Haut-Commissariat à la distribution étendant le bénéfice du régime alimentaire n° 4 à tous les tuberculeux pulmonaires à bacillose positive.

FINANCES

Mardi 4 mars 1947. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission, après avoir entendu la lecture, par son président, d'une communication du Ministère des Finances répondant à un certain nombre de questions posées à l'occasion de l'examen du projet relatif à diverses dispositions d'ordre financier, a ensuite entamé l'étude officieuse préalable du projet de budget extraordinaire de reconstruction et d'équipement.

Une large discussion s'est établie sur les principes qui doivent présider à l'intégration d'un crédit ou d'une dépense dans l'un ou l'autre budget.

Les caractères de rentabilité et de productivité des diverses dépenses ont été longuement soumis à la critique.

La commission a enfin entendu des explications fournies par les délégués du Commissariat au Plan et du Ministère des Finances sur la répartition des programmes de travaux, la question

des autorisations de programme et la procédure du blocage des crédits de paiement.

Mme Brisset a été nommée rapporteur spécial du budget de la Production industrielle, en remplacement de M. Henri Martel, démissionnaire.

Mercredi 5 mars 1947. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a décidé tout d'abord de demander à être saisie pour avis du projet de loi concernant la municipalisation de certaines entreprises, dès que ce projet aura été transmis par l'Assemblée Nationale.

Elle a chargé ensuite M. Jean-Marie Thomas de rapporter devant le Conseil le projet portant ouverture de crédits sur l'exercice 1947 pour les dépenses administratives du Conseil de la République (N° 737 A. N.).

La commission a poursuivi l'examen officieux des articles du projet de budget extraordinaire. Elle a étudié longuement la procédure des autorisations de promesses de subventions aux collectivités locales et aux particuliers. Un accord s'est établi sur une modification proposée par certains commissaires à l'article 10 et qui porterait à trois ans le délai pendant lequel une promesse de subvention serait valable, alors même qu'aucun commencement d'exécution n'aurait eu lieu. Cette modification a pour but de protéger les collectivités locales contre des lenteurs et des délais de procédure dont elles ne peuvent être tenues pour responsables.

Le titre II et le titre III du projet de budget extraordinaire, qui comportent des évaluations numériques, ont été réservés jusqu'à la présentation des rapports spéciaux.

Présidence de M. Avinin, vice-président. — Examinant enfin la procédure du blocage de 40 0/0 des crédits extraordinaires jusqu'au vote définitif du budget ordinaire, la commission a étudié longuement les modalités selon lesquelles le contrôle parlementaire pourra s'exercer sur la répartition et le choix des fractions de crédits bloqués ou libérés.

Mercredi 5 mars 1947. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi,

la commission a procédé à l'étude du titre IV du budget extraordinaire, relatif aux dépenses à la charge de l'Etat du fait de la reconstruction de biens meubles et immeubles ne lui appartenant pas, et le titre V, relatif à des dispositions spéciales. Elle a apprécié diversement la légitimité des dépenses extraordinaires inscrites à ces chapitres, tant du point de vue de leur objet que du point de vue du caractère d'investissements productifs qu'elles devraient avoir.

Un large échange de vues s'est à nouveau institué entre plusieurs commissaires et le délégué du Commissariat au Plan relativement à la procédure du blocage de 40 0/0 des crédits extraordinaires et à la manière dont les crédits bloqués seront répartis, problème qui revêt une grande importance, car la répartition qui sera opérée pourra modifier l'ordre de priorité et d'urgence des travaux.

La commission est tombée d'accord pour admettre que les droits de contrôle du Parlement en la matière seraient saufs si les arrêtés de blocage ou de déblocage lui étaient soumis quinze jours au moins avant leur publication.

La commission a décidé de se réunir le vendredi 7 mars dans la matinée pour examiner les premiers rapports spéciaux concernant divers budgets de dépenses.

La sous-commission de la défense nationale se réunira également le même jour en fin de matinée.

Vendredi 7 mars 1947. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a tout d'abord fixé l'ordre dans lequel les premiers rapports spéciaux sur les budgets de dépenses lui seront présentés.

MM. Landaboure, Gerber, et Landry présenteront respectivement le mardi 11 mars, leur rapport sur chacun des budgets de l'Agriculture, de la Justice et des Affaires étrangères.

La commission a adopté sans discussion le projet, transmis par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant ouverture de crédits au budget de l'éducation nationale pour les funérailles nationales de M. Auguste Champetier de Ribes, président du Conseil de la République.

M. Monnet, rapporteur du budget de la présidence du Conseil, a ensuite présenté verbalement le rapport qu'il se propose de développer sur ce budget.

La commission a longuement discuté, dès que le premier chapitre eût été abordé, sur le point de savoir si l'achat d'un immeuble pour l'installation d'une administration nouvelle, telle que la direction de la fonction publique, devait être considéré comme ressortissant au budget ordinaire ou au budget d'investissement.

D'une manière plus générale, à propos des achats d'immeubles, la commission s'est élevée énergiquement contre la méthode des achats effectués sans autorisation et sans ouverture préalable de crédits et a décidé de supprimer les crédits demandés si tel était le cas.

En ce qui concerne les chapitre 900 et 901, la commission a adopté une attitude semblable à celle de la commission des finances de l'Assemblée nationale.

Pour le chapitre 902, elle a envisagé une forte réduction des crédits, sous réserve d'une étude plus approfondie de la question.

Pour les chapitres 903 et suivants, elle a adopté une position voisine de celle prise relativement aux achats d'immeubles.

Elle a décidé que tout engagement de dépenses n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation régulière et qui serait présenté au titre du budget extraordinaire après un commencement d'exécution, donnerait lieu à une réduction considérable des crédits correspondants.

La prochaine séance a été fixée au mardi 11 mars 1947.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 5 mars 1947. — *Présidence de M. Marc Rucart, président.* — Le Président a informé la commission d'une prochaine audition du Ministre de la France d'outre-mer.

La commission a décidé d'entendre le Ministre sur :

- Les incidents de l'Indénie ;
- la Conférence des Gouverneurs Généraux ;
- la situation en Indochine ;
- le plan d'Outre-mer.

Elle a pris acte d'un télégramme des élus de Madagascar protestant contre l'institution éventuelle d'un collège électoral unique

dans leur territoire. Ce télégramme a été transmis au Ministre de la France d'Outre-mer.

La commission a également procédé à un échange de vues sur les incidents de l'Indénié, auquel ont pris part notamment, MM. Djaument, Maïga et Guissou.

INTÉRIEUR
(ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE
ET COMMUNALE, ALGÉRIE).

Jeudi 6 mars 1947. — *Présidence de M. Léo Hamon, président.* — Après avoir rendu hommage à la mémoire de M. Champetier de Ribes, président du Conseil de la République, décédé, le président, se faisant l'interprète de la commission unanime, a présenté à M. Bollaert ses félicitations pour sa nomination au poste de Haut-Commissaire de la République en Indochine.

La commission a ensuite entendu un rapport d'information présenté par M. Trémintin sur le projet de loi (n° 76) relatif aux frais de mission et aux indemnités de fonctions des maires et adjoints. Un débat s'est alors instauré portant sur ce texte au cours duquel MM. Borgeaud, Dujardin, Guénin, Marintabouret, Rogier, Sarrien, Trémintin et Voyant ont pris notamment la parole.

• A l'issue de ce débat, la commission a fixé sa position de principe sur la question soumise à son examen.

Elle s'est déclarée, notamment, favorable à l'adoption du système tendant à indemniser les magistrats municipaux par assimilation à une catégorie donnée de fonctionnaires.

Une proposition du président tendant au maintien du cumul des indemnités parlementaires et municipales a recueilli l'assentiment unanime des commissaires, étant entendu que, dans ce cas, le maire ou l'adjoint parlementaire sera dans l'obligation de déléguer à son remplaçant au moins 50 0/0 de l'indemnité qui lui sera allouée.

M. Trémintin ayant été désigné comme rapporteur du projet de loi ainsi examiné, la commission l'a chargé d'étudier de façon très détaillée les modalités de réalisation pratique des principes qu'elle a adoptés.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Jeudi 6 mars 1947. — *Présidence de M. Marcel Willard, président.* — La commission a examiné la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée Nationale, relative au statut des membres du Conseil Supérieur de la Magistrature élus par l'Assemblée Nationale et de ceux désignés par le Président de la République, ainsi qu'aux dispositions communes à l'ensemble des membres de ce Conseil.

La proposition a été adoptée à l'unanimité ; M. Chaumel a été nommé rapporteur.

La commission s'est déclarée incompétente en ce qui concerne la proposition de résolution de M. Landry relative aux monopoles artificiels (n° 37). Elle a émis le vœu que ce texte soit renvoyé à la commission des affaires économiques ; des douanes et des conventions commerciales quant au fond, la commission de justice et législation restant saisie pour avis.

Elle a, par ailleurs, décidé de demander le renvoi pour avis de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée Nationale, modifiant l'article 69 du livre IV du Code du Travail concernant la procédure devant les Conseils de Prud'hommes dont la commission du travail et de la sécurité sociale est saisie au fond (n° 53).

Elle a enfin entendu le compte rendu des travaux de la sous-commission, qu'elle avait chargée d'examiner les modifications proposées au texte du projet de loi relatif à diverses dispositions d'ordre financier (n° 25) dont elle est saisie pour avis.

Après une discussion à laquelle ont participé MM. Georges Pernot, Pialoux, Boivin-Champeaux, Fournier, Landaboure, le rapporteur et le président, il a été décidé de présenter un certain nombre d'amendements portant sur les articles 24, 25, 26, 27 et 28 du projet soumis à la délibération du Conseil.

MARINE ET PÊCHES

Mercredi 5 mars 1947. — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — La commission a discuté et adopté le rapport de M. Denvers sur la proposition de résolution qu'il a déposée concernant la crise de la pêche maritime.

M. Montier a suggéré de compléter cette proposition par diverses dispositions ; ces dernières n'ont pas, toutefois, été retenues par la commission.

M. Renaison déposera un amendement, afin d'associer les départements d'outre-mer aux mesures qui seraient prises en faveur de la métropole.

M. Montier a, d'autre part, donné lecture de l'exposé des motifs de l'amendement qu'il entend déposer, lors de l'examen par le Conseil de la prochaine loi de finances, en vue de faire rétablir la taxe de protection.

M. Ferracci a communiqué à ses collègues les informations qu'il a reçues sur la différence existant entre les frais de manutention des ports d'Anvers et du Havre, différence qui expliquerait la faveur dont jouit le premier au détriment du second.

L'étude de cette question sera poursuivie lors de la prochaine réunion de la commission.

Enfin, M. Marintabouret a exposé le mauvais fonctionnement des relations maritimes entre la Corse et le continent.

La commission a décidé d'adresser une lettre au Ministre des Travaux publics pour appeler son attention sur cette question.

MOYENS DE COMMUNICATION ET TRANSPORTS (POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES, CHEMINS DE FER, LIGNES AÉRIENNES, ETC.)

Jeudi 6 mars 1947. — *Présidence de M. Julien Brunhes, président.* — Le président a mis ses collègues au courant des travaux en cours à la commission des moyens de communication et des transports de l'Assemblée Nationale.

Poursuivant son travail d'information, la commission a décidé d'entendre, au cours de sa prochaine séance, les représentants des groupements patronaux des transports routiers et bateliers sur les repercussions des nouveaux tarifs de la S.N.C.F.

PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

Vendredi 7 mars 1947. — *Présidence de Mme Claeys, secrétaire.* — La commission a désigné Mme Claeys et M. Fournier pour faire partie de la commission consultative des opérations de rapatriements tardifs.

M. Thomas a été désigné comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 71) de M. Ascensio, tendant à demander au Gouvernement l'application de l'ordonnance n° 45-2516 du 25 octobre 1945, accordant le droit au salaire unique et aux allocations familiales aux victimes de la guerre.

M. Fournier a été désigné comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 56) de Mme Cardot, tendant à inviter le Gouvernement à prévoir la présence d'un membre du Conseil de la République au sein de la commission consultative chargée d'examiner la revalorisation de la retraite du combattant qui a été instituée par arrêté du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre du 17 février 1947.

PRESSE, RADIO ET CINÉMA

Jeudi 6 mars 1947. — *Présidence de M. André Hauriou, président.* — Le président a d'abord donné lecture d'une lettre du directeur du «New York Times Photo», exprimant ses doléances au sujet de mauvais traitements dont auraient été victimes, de la part de la police, plusieurs de ses reporters-photographes. La commission a décidé de charger son président de faire une démarche auprès des autorités qualifiées pour s'informer des conditions dans lesquelles ces incidents se seraient produits.

Devant la carence de M. Valois, directeur des messageries de presse, dont l'audition devait faire l'objet de la réunion, la commission s'est livrée à l'examen officieux de plusieurs projets et propositions encore en instance devant l'Assemblée Nationale.

M. Aguesse a soumis à la commission le texte d'une proposi-

tion de résolution tendant à inviter le Gouvernement à préciser sa position dans le conflit actuel de la presse et à prendre certaines mesures pour y mettre fin.

Après un échange d'observations et des objections présentées notamment par MM. Avinin et Merle (Faustin) quant à l'opportunité d'une telle initiative, qui risquerait d'avoir un effet opposé à celui qu'on voudrait obtenir, M. Aguesse a décidé de ne pas donner suite à sa proposition de résolution.

La commission a enfin décidé de créer un comité d'étude composé de Mme Brossolette, M. Merle (Faustin), Mme Patenôtre (ou M. Rucart) et d'un membre du mouvement républicain populaire qui sera désigné ultérieurement, pour l'examen officieux du statut de la radiodiffusion actuellement en instance devant l'Assemblée Nationale.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Mercredi 5 mars 1947. — *Présidence de M. Pairault, vice-président.* — La commission a entendu le compte rendu de l'audience accordée à MM. Delfortrie et Pairault, ses vice-présidents, par le ministre. Celui-ci a exprimé son désir d'être entendu lors d'une prochaine réunion.

Au cours d'un échange de vues sur la mise en œuvre du plan, M. Armengaud, soulignant quelques uns des aspects du budget extraordinaire, a mis en lumière la nécessité, qui semble s'imposer, d'orienter les efforts du Pays vers les investissements productifs.

A l'issue de ce débat, la commission a poursuivi la mise au point du programme de travail des sous-commissions créées lors de la précédente séance.

RAVITAILLEMENT

Mercredi 5 mars 1947. — *Présidence de M. Lefranc, président.* — Sur la demande de Mme Rollin, rapporteur pour avis du projet de loi (n° 41) complétant et modifiant la législation économique, la commission a décidé de ne pas soutenir l'amendement à l'article 11 proposé par M. Morel au cours de la réunion com-

mune tenue par les commissions de l'agriculture et du ravitaillement.

Cet amendement était libellé comme suit :

« Dans les exploitations agricoles, les perquisitions ne pourront en aucun cas, avoir lieu de nuit. »

La commission a décidé de renvoyer à une séance ultérieure la discussion du projet de rapport de M. Brune sur la proposition de résolution (n° 35) de M. Dulin tendant à inviter le Gouvernement à faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre en vue d'assurer aux Français le pain quotidien d'ici la soudure 1947.

SUFFRAGE UNIVERSEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS.

Judi 6 mars 1947. — *Présidence de M. Trémintin, président.* — Le président, après avoir ouvert la séance, a fait part à la commission du décès de M. Champetier de Ribes, président du Conseil de la République. En termes émus, il a prononcé l'éloge du défunt, auquel le liait une amitié de longue date.

Dans sa séance du 25 février dernier, le Conseil de la République a décidé le renvoi à la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions, du projet de loi (n° 28) tendant à établir les modalités du remplacement des conseillers de la République décédés, démissionnaires ou invalidés.

La commission, qui avait préconisé l'adoption pure et simple du texte voté par l'Assemblée Nationale, est donc amenée à reconsidérer sa position en fonction des cas d'espèces signalés par le Ministre de l'Intérieur.

Il s'agit notamment :

1° Du cas des deux conseillers de la République « indépendants » qui, au moment des élections, ne se sont rattachés à aucune formation politique en vue de la répartition proportionnelle des sièges sur le plan interdépartemental ;

2° Du cas des élus au bénéfice de l'âge ;

3° Du cas des conseillers invalidés pour une raison indépendante de leur personne propre ;

4° De l'éventualité où, un groupe politique s'étant scindé, il apparaîtrait difficile d'établir quelle serait la fraction de ce groupe qui désignerait le remplaçant.

Compte tenu des observations du Ministre, M. Nicod a présenté à la commission un rapport supplémentaire concluant à l'adoption du texte tel qu'il a été voté par l'Assemblée Nationale.

La commission a ensuite examiné un amendement de M. Léon Hamon tendant à établir, qu'exceptionnellement, et plus particulièrement pour les cas signalés par le ministre de l'intérieur, il serait pourvu à la vacance par élection.

Cet amendement, mis aux voix, n'a pas été adopté.

Ont voté pour : MM. Avinin, Baratgin, Dorey, Hamon, Landry, Montalembert (de), Rotinat, Schiever, Sempé, Paul Simon, Trémintin.

Ont voté contre : MM. Buard, Couteaux, Franceschi, Grumbach, Guyot, Lefranc, Lemoine, Nicod, Roubert, Socé, Zyromski.

La commission a adopté les conclusions de son rapporteur.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mardi 4 mars 1947. — *Présidence de M. Henri Martel, président.* — La commission a procédé à l'examen de la proposition de loi (n° 85), adoptée par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, tendant à modifier l'ordonnance du 4 octobre 1945 sur l'organisation administrative de la sécurité sociale dans l'intérêt de la mutualité française. Elle a désigné M. Abel-Durand pour rapporter cette proposition de loi.

Après un débat auquel ont pris part Mme Devaud, MM. Abel-Durand, Caspary, Lafay, Dassaud, Hyvrard, Naime et Mme Brisset, la commission a décidé d'adopter, sans modification, le texte proposé.

Mercredi 5 mars 1947. — *Présidence de M. Caspary, vice-président.* — La commission a procédé à la discussion de la proposition de résolution (n° 50) de M. Jules Masson, tendant à étendre le bénéfice de l'allocation mensuelle de 700 francs à cer-

taines personnes dont les ressources ne dépassent pas un certain total.

M. Dassaud, rapporteur, a demandé à la commission d'adopter cette proposition de résolution.

Après une longue discussion, à laquelle ont pris part notamment Mme Brion, MM. Rehault, Saint-Cyr, Grimal, Abel-Durand, et Naime, la commission a décidé de demander à M. Dassaud de faire un nouveau rapport sur la question.

Présidence de M. Dassaud, vice-président. — M. Caspary a donné lecture de son projet de rapport sur la proposition de loi (n° 53), adoptée par l'Assemblée Nationale, modifiant l'article 69 du livre IV du Code du travail concernant la procédure devant les conseils de prud'hommes.

La commission a décidé à l'unanimité d'adopter cette proposition de loi.

M. Abel-Durand a été nommé rapporteur de sa proposition de résolution (n° 61) tendant à organiser la gestion indépendante de la sécurité sociale prévue par la loi du 22 mai 1946.

M. Abel Durand a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 18) de Mme Devaud et des membres du parti républicain de la liberté tendant à inviter le Gouvernement à conférer le droit d'élire les administrateurs des caisses d'organismes de sécurité sociale à tous les Français soumis au régime de la loi du 13 septembre 1946, prévoyant la mise en vigueur de la loi du 22 mai 1946, portant généralisation de la sécurité sociale, en ce qui concerne l'assurance-vieillesse, en remplacement de Mme Devaud.